

3. ASSURER L'OUVERTURE DU SITE AU PUBLIC

La forêt départementale de Beffou est accessible librement, grâce à des aménagements compatibles avec la préservation des sites :

- circuits ouverts aux activités de sports nature marche, VTT, équitation...
- sentier pédagogique de Job, arboretum
- point accueil, abri bois, tables de pique-nique...





SUIVEZ-LE GUIDE!

Beffou est la plus haute forêt de Bretagne. Son humidité constante, ses mousses luxuriantes, sa mystérieuse concentration d'ifs surprennent le regard et éveillent les sens. Le long du sentier de Job, laissez-vous guider dans cette hêtraie centenaire, vous y découvrirez son histoire et les guelques mystères que la forêt a bien voulu dévoiler.





Sentier de Job





POUR VOUS Y RENDRE...





Le Conseil départemental protège ses principaux sites naturels et en fait des lieux d'éducation à la nature.

Cette action n'est possible qu'avec le soutien des communes . et des associations d'environnement.

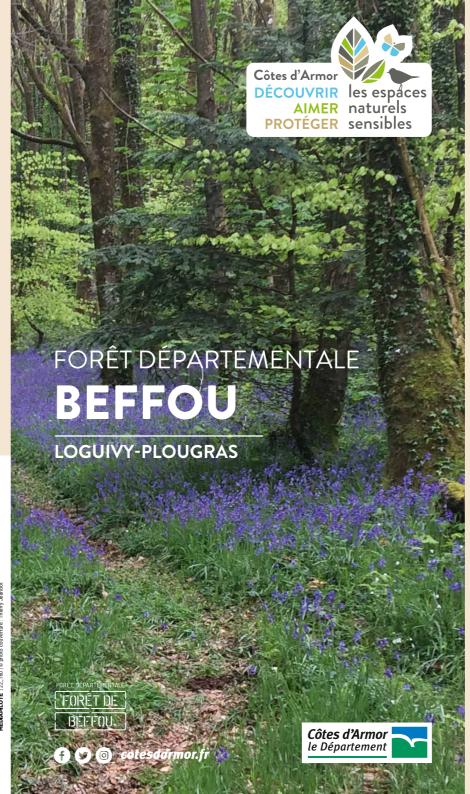


Maison Nature des Côtes d'Armor Renseignements animations et visites guidées

5 Hent An Dachenn Sport 22160 LA CHAPELLE-NEUVE 02 96 21 60 20 accueil@centre-foretbocage.bzh www.centre-foretbocage.bzh







LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR **VOUS SOUHAITE** LA BIENVENUE

Un espace naturel à protéger et valoriser...

En 1951, le Département des Côtes d'Armor acquiert les 630 hectares de la forêt de Beffou. Il y déploie aujourd'hui une gestion durable autour de 3 grands objectifs.



1. ASSURER UNE PRODUCTION SYLVICOLE RAISONNÉE

La forêt, c'est un espace d'activité économique à part entière. Le Département y produit du bois d'œuvre ou d'industrie et veille au bon développement de cette ressource renouvelable en lien avec l'Office National des Forêts.

est certifié PEFC. Ce label garantit une gestion







2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

L'ensemble des activités de la forêt (sylviculture, activités de loisirs...) est organisé dans le respect des espèces et des milieux. Des zones de tranquillité pour la faune et la flore sont définies et le plan de gestion porte une attention particulière à la conservation :

- des milieux forestiers remarquables, dont certains sont classés d'intérêt européen comme les hêtraies-chênaies à houx et à ifs...,
- des espèces protégées, rares ou menacées : le Pic noir, le Flûteau nageant, la Parisette à quatre feuilles, des chauves-souris forestières...,
- des vieux arbres et des îlots de sénescence (plus de 120 ha) qui abritent certaines espèces dépendantes du bois mort,
- du réseau de mares, lieux d'accueil de nombreux amphibiens.





LES CIRCUITS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Départ des circuits

























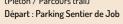




















LES BONNES PRATIQUES

PROMENEUR AAA

Je reste sur les chemins pour préserver la faune et la flore. Je tiens mon chien en laisse. J'emporte mes déchets.



Je modère ma vitesse et je ralentis à l'approche d'autres usagers de la forêt.



Pour ne pas dégrader les sols, j'évite d'emprunter les chemins de terre pendant l'hiver.

CHAMPIGNONS C

La cueillette est autorisée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, dans la limite de 5 litres par personne. Déplacements à vélo interdits.

DÉCHETS

J'emporte mes déchets.

CHASSE 📆

Elle permet de réguler la population de gibier.

Promeneurs, pour votre sécurité, consultez le calendrier de chasse.

TIQUES 🖑

Attention, elles sont nombreuses en forêt. Protégez vos jambes et vos bras.



Il est interdit de faire du feu.

